



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 août 2016  
Français  
Original : anglais

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Vingt-sixième session**  
31 octobre-11 novembre 2016

## **Résumé établi par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme conformément au paragraphe 15 c) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme et au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil**

### **Ouganda\***

Le présent rapport est un résumé de 54 communications de parties prenantes<sup>1</sup> à l'Examen périodique universel. Il suit les directives générales adoptées par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision 17/119. Il ne comporte pas d'opinions, de vues ou de suggestions du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ni de jugement ou décision concernant telle ou telle allégation. Les sources des renseignements figurant dans le résumé sont systématiquement indiquées dans les notes et, dans la mesure du possible, les textes originaux n'ont pas été modifiés. Conformément à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, le cas échéant, une section distincte est consacrée aux contributions de l'institution nationale des droits de l'homme de l'État examiné dont l'accréditation s'est faite en pleine conformité avec les Principes de Paris. Le texte intégral de toutes les communications reçues peut être consulté sur le site Internet du HCDH. Pour établir le rapport, il a été tenu compte de la périodicité de l'Examen et des faits nouveaux enregistrés pendant la période considérée.

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.



## **I. Renseignements communiqués par l'institution nationale des droits de l'homme de l'État examiné dont l'accréditation s'est faite en pleine conformité avec les Principes de Paris**

1. La Commission ougandaise des droits de l'homme (ci-après « la Commission ») engage le Gouvernement à ratifier et à incorporer dans son droit interne la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications<sup>2</sup>, ainsi que la Convention n° 189 de l'OIT<sup>3</sup>.
2. La Commission recommande au Gouvernement de mettre la Constitution en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme en ce qui concerne les minorités ethniques et les peuples autochtones et d'élaborer des politiques volontaristes, y compris en vue de préserver leur identité ethnique, culturelle, religieuse et linguistique<sup>4</sup>.
3. La Commission recommande aux pouvoirs publics de faire appliquer la loi sur l'interdiction et la prévention de la torture (2012)<sup>5</sup> et de réviser la loi de 2006 sur l'emploi et la loi de 2006 sur la santé et la sécurité au travail afin qu'elles s'appliquent aussi aux travailleurs domestiques et réglementent le travail domestique<sup>6</sup>.
4. La Commission recommande la création d'un ministère ou d'un autre mécanisme chargé de jouer un rôle de coordination globale pour ce qui est des questions relatives aux droits de l'homme et notamment de l'élaboration des rapports à soumettre aux organes conventionnels et de la mise en œuvre des recommandations relatives aux droits de l'homme<sup>7</sup>.
5. La Commission recommande au Gouvernement d'assurer son plein financement afin qu'elle ne soit plus tributaire de l'aide financière extérieure et qu'elle soit libérée des difficultés que cela lui pose<sup>8</sup>.
6. La Commission prend note des longues périodes de détention auxquelles sont soumis les suspects dans des locaux de police ; du recours excessif à la force par des agents de sécurité lors d'arrestations ; des allégations de torture ; du recours à l'isolement ; des abus commis par des officiers de police ; de la vétusté et de l'état de délabrement des centres de détention, impropres à l'habitation, et du manque d'eau dans certains établissements<sup>9</sup>.
7. La Commission prend note de la vulnérabilité accrue des enfants des rues ainsi que des difficultés rencontrées dans l'administration de la justice pour mineurs, notamment de l'absence de séparation entre les enfants et les adultes en détention et de la surpopulation dans les centres de détention provisoire et de réadaptation pour mineurs<sup>10</sup>.
8. La Commission recommande au Gouvernement de faire en sorte que la police dispose des ressources et des compétences nécessaires pour être capable de présenter les suspects devant les tribunaux dans un délai de quarante-huit heures<sup>11</sup>.
9. La Commission recommande que des enquêtes soient menées sur les allégations de violations des droits de l'homme mettant en cause des agents de sécurité, en application de la loi de 2012 sur l'interdiction et la prévention de la torture<sup>12</sup> ; et que les agents de sécurité fautifs soient poursuivis conformément à cette loi et aux procédures disciplinaires internes<sup>13</sup>.

10. La Commission recommande que la loi de 2013 relative à la gestion de l'ordre public, la loi de 2010 sur les écoutes et la loi de 1995 sur la presse et les journalistes soient révisées pour être mises en conformité avec le droit des droits de l'homme<sup>14</sup>.

11. La Commission recommande aux Ministères de la santé et de l'éducation de faire construire des centres de santé et des écoles supplémentaires dans les camps de réfugiés afin de répondre aux besoins du nombre considérable de réfugiés<sup>15</sup>.

## II. Renseignements reçus d'autres parties prenantes

### A. Renseignements d'ordre général et cadre

#### 1. Étendue des obligations internationales<sup>16</sup>

12. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 suggèrent à l'Ouganda de ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et d'abolir la peine de mort<sup>17</sup>. Human Rights Watch<sup>18</sup> et les auteurs des communications conjointes n° 13<sup>19</sup> et n° 23<sup>20</sup> formulent des recommandations analogues.

13. Les auteurs de la communication conjointe n° 26 recommandent à l'Ouganda d'incorporer dans son droit interne tous les instruments juridiques internationaux qui ont été ratifiés, et de ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels<sup>21</sup>.

14. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 invitent l'Ouganda à ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>22</sup>.

15. Human Rights Watch<sup>23</sup> et les auteurs des communications conjointes n° 13<sup>24</sup> et n° 18<sup>25</sup> suggèrent à l'Ouganda de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture.

16. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 recommandent à l'Ouganda de modifier ses lois et règlements afin qu'ils respectent les normes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>26</sup>.

17. Les auteurs de la communication conjointe n° 21 recommandent à l'Ouganda d'incorporer dans son droit interne et de mettre en application les dispositions du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés<sup>27</sup>.

18. Les auteurs de la communication conjointe n° 13<sup>28</sup> et Human Rights Watch<sup>29</sup> recommandent la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

19. Les auteurs des communications conjointes n° 29<sup>30</sup> et n° 18<sup>31</sup> et le Réseau ougandais des ONG pour la protection des droits de l'enfant<sup>32</sup> recommandent à l'Ouganda de ratifier la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, et d'en incorporer les dispositions dans son droit interne.

20. Les auteurs de la communication conjointe n° 22 recommandent à l'Ouganda d'incorporer dans son droit interne les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme (1998) afin de garantir aux défenseurs un mécanisme de protection juridique<sup>33</sup>.

21. Cultural Survival recommande à l'Ouganda de souscrire officiellement à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones<sup>34</sup>, et de ratifier la Convention n° 169 de l'OIT<sup>35</sup>.

## 2. Cadre constitutionnel et législatif

22. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 indiquent que l'État devrait modifier la Constitution afin de garantir le droit au meilleur état de santé possible<sup>36</sup>, et accélérer le processus d'adoption du projet de loi sur le régime national d'assurance maladie<sup>37</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 recommandent également l'adoption de ce projet de loi<sup>38</sup>. Initiative for Social Economic Rights fait des recommandations analogues, en appelant spécialement l'attention sur les besoins des groupes vulnérables<sup>39</sup>.

23. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 recommandent d'accélérer la mise en œuvre de la loi de 2010 sur la violence familiale<sup>40</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 28 formulent des recommandations analogues et suggèrent à l'Ouganda de réviser certaines dispositions du projet de loi sur les infractions sexuelles, en particulier celles concernant le viol conjugal<sup>41</sup>. Dans la même ligne que la recommandation 111.52<sup>42</sup>, les auteurs de la communication conjointe n° 7 appellent les autorités à veiller à l'application effective des lois relatives à la violence sexuelle et à la violence sexiste, notamment la loi de 2010 sur la violence familiale, et appellent l'Ouganda à adopter le projet de loi sur les infractions sexuelles d'ici à 2018<sup>43</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 32 recommandent que des ressources soient consacrées à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les grossesses chez les adolescentes et les mariages d'enfants, de la loi sur la violence familiale et de la loi relative aux mutilations génitales féminines<sup>44</sup>.

24. Le Réseau ougandais des ONG pour la protection des droits de l'enfant recommande à l'Ouganda d'adopter une législation interdisant la violence à l'égard des enfants dans tous les contextes et de consacrer des ressources suffisantes à la mise en œuvre de lois et politiques d'ici à 2017<sup>45</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 29<sup>46</sup> et n° 18<sup>47</sup> recommandent la mise en œuvre du projet de loi de 2015 portant modification de la loi sur l'enfance.

25. Access Now signale que plusieurs lois sont suffisamment vagues pour pouvoir être utilisées pour contrevenir aux garanties constitutionnelles de la liberté d'expression<sup>48</sup>. Article 19 recommande de réformer la loi sur la presse et les journalistes<sup>49</sup> et le Code pénal, notamment en abrogeant certaines dispositions sur la diffamation criminelle<sup>50</sup>, recommandation à laquelle se joignent Access Now<sup>51</sup> et les auteurs des communications conjointes n° 1<sup>52</sup> et n° 18<sup>53</sup>.

26. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 recommandent de modifier la loi sur les secrets d'État, le Code pénal, la loi sur la presse et les journalistes, la loi de 2013 sur la gestion de l'ordre public, la loi de 2014 sur la lutte contre le terrorisme, la loi sur les écoutes, et la loi de 2013 sur les communications<sup>54</sup>.

27. Human Rights Watch recommande de modifier la loi sur la gestion de l'ordre public et la loi sur les organisations non gouvernementales<sup>55</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 14<sup>56</sup> et n° 24<sup>57</sup>, Ashah Razyn Foundation (ARF)<sup>58</sup> et les auteurs de la communication conjointe n° 13<sup>59</sup> font des recommandations analogues.

28. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 engagent l'Ouganda à promulguer sans tarder la loi sur la protection de la vie privée et des données de 2014 afin de faire cesser la surveillance ciblée et de protéger la vie privée<sup>60</sup>, et de réviser la législation et les politiques existantes<sup>61</sup>.

29. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 recommandent à l'Ouganda de promulguer la loi sur la santé mentale et de retirer de toutes les lois la terminologie péjorative utilisée pour désigner les personnes souffrant d'un handicap mental<sup>62</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 formulent une recommandation analogue<sup>63</sup>.

30. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 suggèrent de mettre en œuvre la loi sur la traite des personnes et de réglementer les activités des sociétés de recrutement chargées d'envoyer de la main-d'œuvre à l'étranger<sup>64</sup>.

31. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 recommandent de modifier la loi antiterroriste pour la mettre en conformité avec la Constitution de 1995 et avec les instruments internationaux relatifs à la liberté des médias et à la liberté d'expression<sup>65</sup>.

32. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 exhortent le Gouvernement à faire voter la loi sur le mariage et le divorce d'ici à juin 2017<sup>66</sup>.

33. Cultural Survival recommande à l'Ouganda de reconnaître les peuples autochtones dans la Constitution<sup>67</sup>.

### 3. Cadre institutionnel, infrastructures des droits de l'homme et mesures de politique générale

34. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 recommandent de mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture<sup>68</sup>.

35. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 recommandent de mettre en œuvre le Plan d'action national pour les femmes et des programmes de développement et de réduction de la pauvreté soucieux des questions de genre<sup>69</sup>.

36. Le Réseau ougandais des ONG pour la protection des droits de l'enfant recommande d'accélérer le processus de mise en place d'une Autorité nationale des enfants dotée de tous les moyens voulus, afin d'assurer la pleine application de la loi de 2016 portant modification de la loi sur l'enfance<sup>70</sup>.

37. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 recommandent l'approbation rapide de la politique nationale d'assistance juridique<sup>71</sup>.

38. Les auteurs de la communication conjointe n° 24 recommandent la mise en place d'un mécanisme de contrôle indépendant et efficace ayant pour mandat de surveiller toutes les étapes de l'interception des communications<sup>72</sup>.

39. Platform for Labour Action recommande d'accorder la priorité à la mise en œuvre de la politique nationale pour l'emploi et de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire le chômage des jeunes<sup>73</sup>.

40. Les auteurs de la communication conjointe n° 26 recommandent d'accélérer l'adoption du projet de loi sur l'assurance nationale, qui devrait permettre d'assurer une couverture adéquate de toutes les catégories de la population, y compris le secteur informel, sans discrimination<sup>74</sup>.

41. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 recommandent à l'Ouganda d'adopter ou de réviser des politiques et des règlements, comme la Politique nationale relative au logement, comme le recommandent aussi les auteurs des communications conjointes n° 26<sup>75</sup> et n° 27<sup>76</sup>, ainsi que le Code de contrôle de la construction, les directives sur l'expulsion et la réinstallation et la loi sur les hypothèques, afin de résoudre les difficultés d'accès au logement<sup>77</sup>.

42. Les auteurs de la communication conjointe n° 26 recommandent de renforcer le cadre juridique et politique relatif à l'alimentation en accélérant l'adoption de la loi sur l'alimentation et la nutrition<sup>78</sup>.

43. Les auteurs des communications conjointes n° 31<sup>79</sup> et n° 26<sup>80</sup> recommandent d'accélérer la mise en œuvre de la politique nationale relative aux soins palliatifs. Initiative for Social Economic Rights suggère la création d'un organe de contrôle des prestataires de soins de santé privés en Ouganda<sup>81</sup>.

44. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 recommandent l'adoption de la Politique nationale des services de vulgarisation agricole<sup>82</sup>.

45. La Cross-Cultural Foundation of Uganda (CCFU) recommande d'appuyer la création d'une Assemblée nationale des institutions culturelles<sup>83</sup>.

## **B. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme**

### **1. Coopération avec les organes conventionnels**

46. Access Now recommande d'améliorer la coopération avec les organes conventionnels de l'ONU et les mécanismes conventionnels de l'Union africaine<sup>84</sup>.

47. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 recommandent de diffuser et de mettre en œuvre les observations finales et les recommandations des organes conventionnels<sup>85</sup>.

### **2. Coopération avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales**

48. Access Now<sup>86</sup> et les auteurs de la communication conjointe n° 14<sup>87</sup> recommandent à l'Ouganda d'adresser des invitations permanentes aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales de l'ONU. Les auteurs des communications conjointes n° 13<sup>88</sup> et n° 20<sup>89</sup> font une recommandation analogue. Cultural Survival recommande à l'Ouganda d'adresser une invitation au Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones<sup>90</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 18<sup>91</sup>, n° 22<sup>92</sup> et n° 1<sup>93</sup> recommandent à l'Ouganda d'adresser une invitation au Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.

49. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 recommandent au Gouvernement d'envisager d'adresser une invitation permanente au Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association<sup>94</sup>.

50. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 recommandent à l'Ouganda de coopérer pleinement avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales en leur présentant en temps voulu des réponses concrètes à toutes les communications<sup>95</sup>.

## **C. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable**

### **1. Égalité et non-discrimination**

51. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 indiquent que la discrimination fondée sur le sexe persiste tant en droit qu'en fait dans toutes les composantes de la société ougandaise<sup>96</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 signalent que la société ougandaise est caractérisée par des croyances patriarcales marquées et par la subordination des femmes<sup>97</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 engagent le Gouvernement à prendre sans tarder des mesures appropriées pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>98</sup>. Les auteurs de la communication

conjointe n° 32 indiquent que le Gouvernement n'a pas mis en place une stratégie globale en vue d'éliminer les pratiques et stéréotypes traditionnels discriminatoires à l'égard des femmes, bien qu'il ait accepté la recommandation 111.4<sup>99</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 recommandent d'intensifier les mesures préventives et correctives mises en place pour éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles et les stéréotypes discriminatoires à l'égard des femmes<sup>100</sup>.

52. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 indiquent que la situation économique précaire des femmes et leur pauvreté s'expliquent par l'absence de prise en compte des questions de genre dans les processus de développement et de gouvernance, des niveaux d'analphabétisme élevés, une discrimination systémique et tenace et la violence sexiste<sup>101</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 notent que les femmes ont toujours peu la maîtrise des ressources économiques<sup>102</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 recommandent à l'Ouganda de veiller à ce que les femmes et les hommes reçoivent une indemnisation équitable lors de transactions foncières<sup>103</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 19<sup>104</sup> et n° 7<sup>105</sup> formulent des recommandations analogues.

53. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 notent que l'accès aux technologies de l'information et des communications est essentiel à l'autonomisation des femmes<sup>106</sup> et recommandent de prendre des mesures propres à combler les inégalités entre les zones rurales et urbaines et entre les hommes et les femmes en rendant l'Internet accessible à tous<sup>107</sup>.

54. Les auteurs de la communication conjointe n° 5<sup>108</sup> et la Commission internationale de juristes (CIJ)<sup>109</sup> notent que début 2014, l'Ouganda a adopté une loi contre l'homosexualité, qui a ensuite été invalidée pour vice de procédure en août 2014. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 recommandent que soit reconnue l'annulation par la Cour suprême de la loi contre l'homosexualité<sup>110</sup>. Human Rights Watch<sup>111</sup>, la CIJ<sup>112</sup> et les auteurs des communications conjointes n° 3<sup>113</sup> et n° 5<sup>114</sup> recommandent à l'Ouganda d'abroger d'autres lois discriminatoires envers les personnes LGBTI.

55. Human Rights Watch<sup>115</sup> et les auteurs de la communication conjointe n° 5<sup>116</sup> demandent à l'Ouganda de veiller à ce que toutes les formes d'attaques contre des personnes LGBTI donnent lieu à des enquêtes et des poursuites. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 engagent aussi l'Ouganda à interdire aux médias d'inciter à la violence et d'exhiber les LGBTI<sup>117</sup>.

56. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 recommandent à l'Ouganda d'élaborer et d'exécuter des programmes visant à supprimer les stéréotypes et normes de genre qui tolèrent la violence à l'égard des minorités sexuelles<sup>118</sup>.

57. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 notent que la loi sur l'enregistrement des personnes n'offre pas aux adultes transgenres la possibilité de changer officiellement de sexe<sup>119</sup>, et recommandent à l'Ouganda d'abroger cette loi<sup>120</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 notent que la discrimination et la stigmatisation dont elles sont victimes, en plus du chômage, poussent de nombreuses femmes transgenres vers la prostitution<sup>121</sup>.

58. La Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation constate que la stigmatisation continue d'empêcher de lutter efficacement contre le VIH/sida<sup>122</sup> et recommande à l'Ouganda de lutter contre les attitudes discriminatoires<sup>123</sup>.

59. Under the Same Sun dit que les Ougandais atteints d'albinisme sont très durement touchés par la discrimination, la marginalisation et la violence. De nombreux enfants albinos sont abandonnés. Des idées fausses sur l'albinisme alimentent un marché illégal d'organes dans l'ensemble de la région<sup>124</sup>.

## 2. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

60. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 recommandent à l'Ouganda de prendre immédiatement un moratoire sur la peine de mort, de prendre des dispositions en vue d'abolir la peine de mort et de remplacer la peine capitale par des peines conformes aux normes relatives aux droits de l'homme<sup>125</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 formulent des recommandations analogues<sup>126</sup>.

61. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 indiquent que la liste des infractions emportant la peine capitale est longue et englobe des infractions qui ne font pas partie des crimes les plus graves<sup>127</sup>. Ils recommandent à l'Ouganda de veiller à ce que des audiences promptes et équitables soient tenues en ce qui concerne les condamnés à mort dont la peine a été prononcée avant que la Cour suprême ne statue que la peine de mort obligatoire est inconstitutionnelle<sup>128</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 font des observations<sup>129</sup> et des recommandations<sup>130</sup> analogues.

62. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 recommandent également à l'Ouganda de veiller à l'application uniforme de l'arrêt de la Cour suprême<sup>131</sup> disposant que toute personne ayant séjourné durant trois ans dans le quartier des condamnés à mort doit voir sa peine automatiquement commuée en peine d'emprisonnement à vie<sup>132</sup>.

63. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 notent que le nombre de décès causés par des lynchages continue d'augmenter<sup>133</sup>. Jubilee Campaign a relevé des cas de sacrifices d'enfants liés à la sorcellerie et recommande à l'Ouganda de mettre en application une nouvelle législation interdisant les sacrifices d'enfants<sup>134</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 recommandent que tous les cas d'exécutions extrajudiciaires donnent lieu à des enquêtes et à des poursuites<sup>135</sup>.

64. Asha Rayzan Foundation indique que les cas de torture sont en augmentation<sup>136</sup> et que toutes les allégations de torture et de mauvais traitements devraient faire l'objet d'une enquête et leurs auteurs être traduits en justice<sup>137</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 13<sup>138</sup> font des observations similaires et recommandent à l'Ouganda d'adopter des règlements pour rendre pleinement opérationnelle la loi sur la prévention et l'interdiction de la torture<sup>139</sup>, de former les policiers et les procureurs pour assurer son application effective<sup>140</sup>, et de garantir l'indemnisation des victimes de torture<sup>141</sup>. Human Rights Watch<sup>142</sup> et les auteurs de la communication conjointe n° 18<sup>143</sup> formulent des recommandations analogues. Human Rights Watch recommande également de faire cesser les détentions illégales et le recours à la torture contre les suspects<sup>144</sup>.

65. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 recommandent que toutes les lois pertinentes relatives à la violence contre les femmes, notamment les groupes de femmes vulnérables, et à l'égalité des sexes dans les sphères privée et publique soient adoptées avec diligence et appliquées<sup>145</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 relèvent des cas de viols de femmes albinos commis par des hommes croyant pouvoir ainsi guérir du VIH<sup>146</sup>.

66. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 indiquent que les mutilations génitales féminines persistent dans certaines régions du nord-est de l'Ouganda<sup>147</sup>, et recommandent de renforcer l'éducation et la sensibilisation de la communauté<sup>148</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 exhortent le Gouvernement à œuvrer à la prévention de ces mutilations en mettant en place d'ici à 2018 un organe relevant du Ministère de l'égalité des sexes chargé de coordonner la mise en œuvre de la loi de 2010 sur les mutilations génitales féminines<sup>149</sup>.

67. Le Réseau ougandais des ONG pour la protection des droits de l'enfant indique qu'environ 2,4 millions d'enfants, dont 1,7 million ont moins de 14 ans, sont concernés par l'exploitation par le travail<sup>150</sup>.



68. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 notent que le plan d'action national, les programmes et les activités mis en place pour lutter contre le travail des enfants ont été lents à s'attaquer aux causes profondes du problème. D'après eux, pas moins de 40 % des enfants âgés de 5 à 15 ans font partie de la population active<sup>151</sup>.

69. Le Réseau ougandais des ONG pour la protection des droits de l'enfant recommande de mettre en place un programme national viable d'aide aux victimes de la traite des êtres humains<sup>152</sup>. Platform for Labour Action recommande au Gouvernement de renforcer la surveillance et la réglementation des activités des agences de recrutement pour lutter contre la traite des personnes<sup>153</sup>.

70. FIAN International exhorte l'Ouganda à s'abstenir de procéder à des expulsions illégales<sup>154</sup>.

71. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 engagent l'Ouganda à intensifier la prévention et l'élimination des mariages de mineurs au moyen d'une loi sur la protection de l'enfance<sup>155</sup>.

### 3. Administration de la justice, y compris impunité, et primauté du droit

72. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 notent que les prisons font face à des problèmes de surpopulation, d'hygiène, de mauvais traitements, de malnutrition, d'insuffisance des soins médicaux et de maladies<sup>156</sup>, et recommandent d'adopter des mesures pour remédier à ces problèmes<sup>157</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 font des observations<sup>158</sup> et des recommandations analogues<sup>159</sup>.

73. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 notent que les mineurs continuent d'être détenus avec des adultes et qu'il existe un seul centre de réinsertion pour mineurs. Les conditions dans les centres de détention ne sont pas de nature à permettre la réadaptation des mineurs délinquants<sup>160</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 recommandent d'adopter des politiques et des normes pour promouvoir le redressement et la réadaptation de l'enfant<sup>161</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18<sup>162</sup> et le Réseau ougandais des ONG pour la protection des droits de l'enfant (UCRNN)<sup>163</sup> recommandent d'édifier de nouveaux centres de détention pour mineurs et d'adopter une démarche axée sur la réadaptation. UCRNN recommande de prendre des mesures appropriées pour améliorer le sort des enfants qui sont emprisonnés avec leur mère<sup>164</sup>.

74. Les auteurs de la communication conjointe n° 22 constatent que les auteurs des violations des droits de l'homme commises pendant la période postélectorale de 2011 n'ont jamais été poursuivis et que ces violations restent impunies<sup>165</sup>. Asha Rayzan Foundation recommande la dissolution des organes de sécurité de l'État qui n'ont pas été créés en vertu d'une loi du Parlement<sup>166</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 24 recommandent de réformer les services de renseignement ougandais de manière à les soumettre à des mécanismes de contrôle indépendants et à garantir la transparence de leur mandat et de leurs activités<sup>167</sup>.

75. Les auteurs de la communication conjointe n° 13<sup>168</sup> recommandent à l'Ouganda de veiller à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris d'exécutions extrajudiciaires<sup>169</sup>, et les personnes responsables de décès résultant de la répression des manifestations par la police et les agents de sécurité<sup>170</sup>, répondent de leurs actes, et à ce que les victimes reçoivent une réparation adéquate. Des recommandations analogues sont formulées par Article 19 sur des cas présumés<sup>171</sup> d'attaques contre des journalistes<sup>172</sup>.

76. Human Rights Watch<sup>173</sup> et les auteurs de la communication conjointe n° 5<sup>174</sup> demandent à l'Ouganda d'interdire aux forces de police de brutaliser des personnes LGBTI. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 font des recommandations analogues et recommandent également de renforcer les capacités de la justice pour garantir l'accès à la

justice de toute personne, et en particulier des personnes LGBTI<sup>175</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 23<sup>176</sup> et Asha Rayzan Foundation<sup>177</sup> recommandent d'établir un mécanisme d'aide judiciaire financé par l'État afin d'améliorer l'accès à la justice.

77. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 notent que l'Ouganda incrimine et stigmatise la prostitution, ce qui entraîne des violations graves des droits de l'homme à l'égard des travailleurs du sexe<sup>178</sup>, notamment des violences policières assimilables à de la torture<sup>179</sup>. Par conséquent, ils exhortent les autorités à enquêter sur les pratiques de la police et sur la violence à l'égard des travailleurs du sexe, à instituer une formation sur les droits juridiques et les droits de l'homme des travailleurs du sexe, et à mettre en œuvre des mécanismes visant à réparer les violations<sup>180</sup>.

78. Human Rights Watch<sup>181</sup> rend compte d'incidents au cours desquels des policiers ont menacé et battu des enfants des rues et leur ont extorqué de l'argent, et demande que des enquêtes soient menées sur toutes les allégations de violence à l'égard des enfants des rues.

79. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 recommandent à l'Ouganda de lutter contre l'impunité en veillant à diligenter rapidement des enquêtes approfondies et impartiales<sup>182</sup>.

#### **4. Droit au respect de la vie privée, au mariage et à la vie de famille**

80. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 demandent instamment à l'Ouganda de revoir la procédure d'enregistrement des naissances afin de garantir l'enregistrement de tous les enfants, y compris des enfants nés hors mariage ou en dehors du pays, et d'œuvrer à une meilleure prise de conscience de l'importance de l'enregistrement des naissances<sup>183</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 18<sup>184</sup> et n° 29<sup>185</sup> formulent des recommandations analogues.

81. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 recommandent aux autorités de mener des campagnes de sensibilisation pour encourager les familles, les agents de la fonction publique et la population en général à réfléchir aux préjugés qui entourent les questions relatives aux personnes LGBTI<sup>186</sup>.

#### **5. Liberté de religion ou de conviction, liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, et droit de participer à la vie publique et politique**

82. Alliance Defending Freedom International<sup>187</sup>, Jubilee Campaign<sup>188</sup> et le Centre européen pour la justice et les droits de l'homme<sup>189</sup> font état d'informations selon lesquelles des chrétiens, en particulier d'anciens musulmans reconvertis, ont été attaqués, et certains tués. Ils demandent instamment à l'Ouganda de protéger les chrétiens de la violence en faisant appliquer les lois sur la liberté de religion, en leur assurant la protection de la police et en poursuivant les responsables.

83. Article 19 signale que les actes de harcèlement, d'intimidation et de violence dirigés contre des journalistes ont augmenté au cours des trois dernières années<sup>190</sup> et que les policiers sont responsables de la plupart de ces violations<sup>191</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 13<sup>192</sup> et n° 14<sup>193</sup> font des observations analogues. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 exhortent l'Ouganda à poursuivre les auteurs des violations commises contre des journalistes et à faire en sorte que les agents chargés de faire appliquer la loi reçoivent une formation sur la liberté d'expression<sup>194</sup>. Article 19<sup>195</sup>, Human Rights Watch<sup>196</sup> et les auteurs des communications conjointes n° 13<sup>197</sup>, 14<sup>198</sup>, 1<sup>199</sup>, 22<sup>200</sup> et 18<sup>201</sup> font des recommandations analogues.

84. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 signalent que des manifestations pacifiques ont été violemment réprimées par les autorités et que des manifestants sont régulièrement arrêtés<sup>202</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 signalent qu'au

cours de la période considérée, des atteintes à la liberté d'association et à la liberté de réunion ont eu lieu<sup>203</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 22 indiquent que bien que le pluralisme des médias soit assuré dans le pays, les groupes d'opposition, les organisations de la société civile et les détracteurs du Gouvernement ont un accès restreint et sélectif aux médias<sup>204</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 recommandent à l'Ouganda d'adopter les pratiques de référence prescrites par le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, et de faire dispenser au personnel de sécurité une formation à la gestion des rassemblements publics qui intègre les Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu<sup>205</sup>.

85. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 notent que la période précédant les élections de 2016 a été assombrie par des affrontements violents<sup>206</sup> et des actes de harcèlement et de violence contre des militants de l'opposition<sup>207</sup>. Ils recommandent d'adopter des mesures de réforme électorale, en particulier en ce qui concerne le processus de nomination de la Commission électorale<sup>208</sup>, et de veiller à ce que dans le processus électoral, les forces de sécurité fassent preuve d'impartialité et respectent les droits de l'homme<sup>209</sup>.

86. Access Network<sup>210</sup> et les auteurs des communications n°s 25<sup>211</sup>, 14<sup>212</sup> et 13<sup>213</sup> signalent que les autorités ont fait fermer les médias sociaux et les services de télécommunications liés aux élections de 2016 et à d'autres manifestations. Access Network recommande à l'État de s'abstenir de bloquer l'accès à l'Internet et aux services de télécommunications pendant les élections et les rassemblements publics<sup>214</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 25<sup>215</sup> et Article 19 formulent des recommandations analogues<sup>216</sup>.

87. Access Network recommande à l'Ouganda d'agir pour donner suite à la résolution sur la démocratie à l'ère numérique adoptée à la cent-trente-troisième Assemblée de l'Union interparlementaire<sup>217</sup>.

88. Les auteurs de la communication conjointe n° 24 recommandent au Gouvernement de veiller à ce que les lois, politiques et pratiques en matière de surveillance des communications respectent strictement les normes du droit international des droits de l'homme, et à ce que toutes les activités d'écoute soient soumises à une autorisation préalable<sup>218</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 recommandent de réviser les règlements en matière de communication et de faire cesser les surveillances ciblées ; de mettre en place des mesures visant à combler le fossé entre zones urbaines et zones rurales ainsi qu'entre les sexes en rendant l'Internet accessible aux femmes, aux enfants et aux populations rurales<sup>219</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 formulent des recommandations analogues<sup>220</sup>.

89. Article 19<sup>221</sup> et les auteurs de la communication conjointe n° 17<sup>222</sup> constatent que les catégories d'informations auxquelles les organes publics peuvent interdire l'accès sont nombreuses et ambiguës, et les auteurs de la communication conjointe n° 17 recommandent de modifier la loi sur l'accès à l'information afin de donner une définition claire des catégories d'informations dont l'accès est interdit au public<sup>223</sup>.

90. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 recommandent à l'Ouganda de revoir sa législation afin de permettre aux personnes handicapées de participer à la vie politique, notamment dans le cadre des élections<sup>224</sup>.

91. Human Rights Network for Journalists recommande de mettre en place un espace sûr et inclusif qui permette aux jeunes de participer à la prise de décisions aux niveaux local, national et international<sup>225</sup>.

## 6. Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables

92. Platform for Labour Action (PLA) affirme que 85 % de la population active de l'Ouganda est employée dans le secteur informel, qui se caractérise par des rémunérations faibles, l'exploitation, de mauvaises conditions de travail, l'absence de contrats d'emploi et de protection sociale<sup>226</sup>. Les jeunes comptaient pour 64 % de l'ensemble des chômeurs en 2012<sup>227</sup>. PLA recommande au Gouvernement de s'engager à réviser le salaire minimum pour garantir la protection des travailleurs et leur assurer un niveau de vie décent<sup>228</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 formulent une recommandation analogue<sup>229</sup>.

93. La Commission internationale de juristes fait observer que l'incrimination des relations homosexuelles viole le droit des personnes LGBTI<sup>230</sup> au travail, et prie instamment l'Ouganda d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes LGBTI, de faire en sorte qu'elles jouissent de conditions de travail justes et favorables, et de corriger les inégalités dans le domaine de l'emploi<sup>231</sup>.

94. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 recommandent une révision complète du droit du travail ougandais, dans le but d'améliorer l'emploi des personnes handicapées<sup>232</sup>.

95. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 suggèrent de mettre en place des programmes d'autonomisation économique des femmes et d'accroître la participation des femmes au marché du travail<sup>233</sup>.

## 7. Droit à la sécurité sociale et droit à un niveau de vie suffisant

96. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 indiquent que 24 % des enfants vivent dans la pauvreté extrême<sup>234</sup> et que le faible budget consacré aux questions intéressant les enfants demeure l'un des principaux obstacles à la réalisation des droits de l'enfant<sup>235</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 recommandent d'élargir la couverture de la protection sociale pour les femmes et les filles vulnérables et les enfants chefs de famille<sup>236</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 recommandent d'accroître les crédits budgétaires alloués aux services de protection de l'enfance, et de veiller à ce que des mécanismes de plainte soient accessibles aux filles et aux garçons, y compris aux enfants handicapés<sup>237</sup>.

97. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 notent que la majorité des enseignants et des élèves ne prennent pas de repas le midi<sup>238</sup>, et prient instamment l'Ouganda d'adopter le projet de loi de 2008 sur l'alimentation et la nutrition<sup>239</sup> et de mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire obligatoires<sup>240</sup>.

98. Les auteurs des communications conjointes n° 7<sup>241</sup> et n° 27 notent que l'Ouganda est un État signataire de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique et appellent le Gouvernement à honorer les engagements pris au titre de cette Déclaration et ainsi à relever progressivement le budget national qu'il consacre à l'agriculture et au développement rural pour qu'il atteigne 10 % d'ici à 2020<sup>242</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 recommandent à l'Ouganda d'investir dans une agriculture tenant compte du climat par des mesures intégrées de conservation de l'eau, des forêts, des terres et des autres ressources naturelles<sup>243</sup>.

99. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 recommandent d'établir un fonds foncier, de réduire les niveaux de pauvreté, et de mettre en place des procédures d'expulsion en bonne et due forme, autant de moyens d'assurer la sécurité du régime foncier<sup>244</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 font des recommandations analogues<sup>245</sup>.

## 8. Droit à la santé

100. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 exhortent le Gouvernement à accroître progressivement le budget alloué au secteur de la santé jusqu'à atteindre 15 % du budget national chaque année, afin de répondre à l'engagement pris dans la Déclaration d'Abuja<sup>246</sup>. Initiative for Social Economic Rights<sup>247</sup> et les auteurs des communications conjointes n°s 8<sup>248</sup>, 18<sup>249</sup>, 32<sup>250</sup> et 28<sup>251</sup> formulent des recommandations analogues.

101. Reproductive Health Uganda indique qu'en Ouganda, la mortalité maternelle est la principale cause de décès chez les femmes en âge de procréer. Lors du premier Examen périodique universel, le Gouvernement a accepté les recommandations qui l'engageaient à continuer d'œuvrer à réduire le fort taux de mortalité maternelle<sup>252</sup>. Alliance Defending Freedom International fait une observation analogue<sup>253</sup>, et recommande d'améliorer l'infrastructure du système de soins de santé et de consacrer davantage de ressources à la santé maternelle<sup>254</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 28 font des observations<sup>255</sup> et des recommandations analogues<sup>256</sup>, de même que les auteurs de la communication conjointe n° 29<sup>257</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 se sont joints à ces observations et recommandations, compte tenu en particulier du problème des avortements non médicalisés<sup>258</sup>.

102. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 indiquent que la santé en matière de procréation est la principale préoccupation en ce qui concerne la santé des femmes en âge de procréer<sup>259</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 7<sup>260</sup> et n° 32<sup>261</sup> appellent l'Ouganda à honorer l'engagement qu'il a pris d'améliorer l'accès aux services de santé en matière de procréation en augmentant le budget alloué à la santé afin qu'il atteigne 15 % du budget national d'ici à 2019, conformément à l'objectif fixé dans la Déclaration d'Abuja. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 recommandent à l'Ouganda de garantir l'accès universel aux services de planification familiale<sup>262</sup>. Deutsche Stiftung Weltbevoelkerung recommande d'améliorer la qualité des services de santé<sup>263</sup>.

103. Reproductive Health Uganda recommande d'éliminer les obstacles législatifs qui empêchent les jeunes d'accéder aux services de santé de la procréation, notamment aux services de planification familiale, et de redoubler d'efforts pour rendre plus accessibles les services de santé maternelle<sup>264</sup>.

104. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 disent que les avortements non médicalisés et les niveaux élevés de mortalité et de morbidité maternelles sont liés à l'incapacité de l'État de fournir des services de santé<sup>265</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 32 notent que le nombre des avortements non médicalisés est en augmentation, et que ces avortements sont responsables de plus de 1 500 décès de filles et de femmes chaque année<sup>266</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 exhortent l'Ouganda à garantir un accès légal et sûr à l'avortement<sup>267</sup>, notamment en supprimant les obstacles législatifs qui interdisent la planification familiale<sup>268</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 formulent une recommandation analogue concernant la dépénalisation de l'avortement<sup>269</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 16<sup>270</sup> et n° 28 recommandent d'élargir aux cas d'agression sexuelle, de viol et d'inceste les situations dans lesquelles l'avortement sans risques peut être légalement demandé<sup>271</sup>. Alliance Defending Freedom International recommande de mettre l'accent sur les mesures visant à réduire le recours à l'avortement<sup>272</sup>.

105. La Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation recommande à l'Ouganda d'abroger ou de modifier les dispositions criminalisant la transmission du VIH<sup>273</sup>, de mettre en œuvre des traitements et des tests de dépistage précoces pour les enfants vivant avec le VIH<sup>274</sup>, et d'œuvrer à l'augmentation du pourcentage de filles qui poursuivent leur scolarité dans le secondaire<sup>275</sup>. Les auteurs des communications conjointes n°s 8<sup>276</sup>, 9<sup>277</sup> et 28<sup>278</sup> recommandent également de dépénaliser la transmission du VIH.

106. Les auteurs de la communication conjointe n° 9<sup>279</sup> et Human Rights Network for Journalists<sup>280</sup> disent que les politiques nationales de santé ciblées sur les adolescents n'ont pas encore été appliquées, ce qui a entraîné une augmentation de la mortalité maternelle et une hausse des taux de VIH/sida chez les adolescents. Les auteurs de la communication conjointe n° 28 recommandent de mettre en œuvre des politiques concrètes en matière de santé sexuelle et procréative, et de rendre l'information et les services disponibles au public<sup>281</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 8<sup>282</sup> et n° 9<sup>283</sup> et Human Rights Network for Journalists font des recommandations analogues, en mettant l'accent sur les adolescents et les jeunes<sup>284</sup>. La Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation s'est ralliée à ces recommandations, dans l'objectif d'éliminer la transmission mère-enfant du VIH<sup>285</sup>.

107. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 indiquent que les lois et les politiques de santé en Ouganda ne reconnaissent pas les besoins des personnes LGBTI<sup>286</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 8<sup>287</sup> et n° 9<sup>288</sup> et la Commission internationale de juristes<sup>289</sup> recommandent de réviser les politiques de santé pour qu'elles tiennent compte des minorités sexuelles. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 font des recommandations analogues, en mettant l'accent sur les personnes transgenres<sup>290</sup>.

## 9. Droit à l'éducation

108. Les auteurs des communications conjointes n° 30<sup>291</sup> et n° 29<sup>292</sup> signalent la baisse des crédits budgétaires alloués au secteur de l'éducation en termes réels, la qualité globalement médiocre de l'enseignement public, avec des disparités régionales, les compétences insuffisantes des élèves sur le plan de la lecture et de l'écriture, les taux élevés d'absentéisme des enseignants et le nombre élevé d'élèves par enseignant. Les auteurs de la communication conjointe n° 30 recommandent d'augmenter progressivement les investissements financiers dans le secteur de l'enseignement public<sup>293</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 18<sup>294</sup> et n° 26<sup>295</sup> et Initiative for Social Economic Rights<sup>296</sup> recommandent d'allouer 20 % du budget national à l'éducation.

109. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 recommandent de renforcer le soutien à l'éducation de base des groupes vulnérables, en investissant dans la formation, le recrutement et la fidélisation d'un plus grand nombre d'enseignants dans les zones défavorisées, en construisant des infrastructures et en aidant les ménages pauvres afin d'éliminer les facteurs de risque qui sont à l'origine du travail des enfants<sup>297</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18<sup>298</sup> et Initiative for Social Economic Rights<sup>299</sup> formulent des recommandations analogues.

110. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 notent que l'analphabétisme demeure un problème très répandu en Ouganda, qui touche particulièrement les femmes<sup>300</sup>, et recommandent de promouvoir l'alphabétisation traditionnelle alliée à l'outil informatique dans les écoles et les centres éducatifs<sup>301</sup>. Ils recommandent de promouvoir des mesures visant à encourager les femmes et les filles à participer à la vie de la société<sup>302</sup>.

111. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 notent que les personnes transgenres sont victimes de brimades à l'école, et que plusieurs ont été renvoyées de l'école en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre<sup>303</sup>. Ils recommandent qu'une formation soit dispensée aux enseignants et aux comités de gestion des écoles sur la manière de pas de faire de discrimination à l'égard des étudiants s'identifiant comme transgenres<sup>304</sup>.

112. Human Rights Network for Journalists recommande à l'Ouganda d'accroître le financement de la formation professionnelle des jeunes dans le but de développer les compétences et de créer des possibilités d'emploi<sup>305</sup>, en particulier dans l'agriculture<sup>306</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 formulent des recommandations analogues<sup>307</sup>.

113. La Cross-Cultural Foundation of Uganda note que les écoles ne disposent pas de matériel didactique ou de personnel formé aux langues des groupes minoritaires<sup>308</sup>, et recommande que des mesures de discrimination positive soient prises à cet égard<sup>309</sup>.

114. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 signalent le recours généralisé aux châtiments corporels dans les écoles<sup>310</sup> et l'Initiative mondiale pour l'élimination de tous les châtiments corporels infligés aux enfants recommande à l'Ouganda d'interdire tous les châtiments corporels sur les enfants dans tous les contextes<sup>311</sup>.

115. Initiative for Social Economic Rights suggère d'adopter des lois et des pratiques de responsabilisation afin de réglementer le marché des prestataires d'enseignement privés<sup>312</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 formulent des recommandations analogues<sup>313</sup>.

## 10. Droits culturels

116. La Cross-Cultural Foundation of Uganda recommande au Gouvernement d'incorporer en droit interne et de mettre en œuvre les dispositions de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles<sup>314</sup>.

117. La Cross-Cultural Foundation of Uganda recommande aux autorités de mettre en œuvre le Plan d'action national pour les droits de l'homme afin d'appuyer la promotion des droits culturels<sup>315</sup>. Elle recommande qu'un appui soit fourni au Centre culturel national ougandais afin de mettre en place l'infrastructure nécessaire dans diverses régions du pays<sup>316</sup>.

## 11. Personnes handicapées

118. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 engagent l'Ouganda à encourager la discrimination positive en faveur des enfants handicapés, à recruter des enseignants et des physiothérapeutes à même de répondre aux besoins spéciaux et d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap mental<sup>317</sup>.

119. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 notent que rien n'est fait ou presque pour accorder des financements aux personnes handicapées, et recommandent d'accroître les ressources utilisées pour remédier aux problèmes liés au handicap<sup>318</sup>.

120. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 recommandent à l'Ouganda de garantir l'accès des personnes handicapées<sup>319</sup> à l'information sur la santé. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 font des recommandations analogues<sup>320</sup>.

121. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 recommandent à l'Ouganda de promulguer des lois qui garantissent aux personnes handicapées l'accès à l'information et reconnaissent la langue des signes ougandaise<sup>321</sup>. En outre, ils recommandent à l'Ouganda de garantir aux personnes handicapées l'accès aux équipements publics, et de leur fournir un appui juridique<sup>322</sup>.

122. Under the Same Sun se félicite que l'Ouganda ait accepté une recommandation faite lors du précédent Examen périodique universel sur les droits des albinos<sup>323</sup>, et recommande au Gouvernement de modifier la loi sur les personnes handicapées de 2006 afin qu'elle concerne également les personnes atteintes d'albinisme<sup>324</sup> ; de publier des données concernant les attaques et d'autres incidents à l'égard d'Ougandais souffrant d'albinisme<sup>325</sup> ; d'examiner la proposition de l'Experte indépendante de l'ONU sur l'albinisme et de créer une équipe spéciale sur l'albinisme<sup>326</sup> ; et de nommer un représentant parlementaire spécial pour les personnes atteintes d'albinisme<sup>327</sup>.

## 12. Minorités et peuples autochtones

123. La Cross-culture Foundation of Uganda signale que des attitudes négatives et la marginalisation continuent de toucher les minorités autochtones et leur droit d'exprimer leur culture<sup>328</sup>. Elle recommande de promouvoir les droits culturels et les ressources des minorités autochtones au niveau national, et de leur ménager un espace dans les manifestations régionales et nationales<sup>329</sup>.

124. La Cross-culture Foundation of Uganda suggère à l'Ouganda de reconnaître que les Batwas sont propriétaires coutumiers du Parc national impénétrable de Bwindi, de les indemniser pour l'expulsion dont ils ont fait l'objet en 1992<sup>330</sup>, et de mettre en œuvre le processus de consentement préalable, libre et éclairé avant que d'autres projets d'aménagement foncier n'affectent les peuples Batwa ou Karamojong<sup>331</sup>. L'Initiative for Social Economic Rights fait des recommandations analogues<sup>332</sup>.

125. Les auteurs de la communication n° 33 invitent instamment l'Ouganda à lutter contre la privation de terres, la marginalisation et la discrimination auxquelles sont confrontés les peuples autochtones<sup>333</sup>, à indemniser ces peuples<sup>334</sup> et à adopter des politiques telles que la Politique foncière nationale de 2013<sup>335</sup>.

126. La Cross-Culture Foundation suggère de veiller à ce que les Batwas aient accès à l'éducation<sup>336</sup> et aux soins de santé<sup>337</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 recommandent d'adopter des programmes d'action positive pour accélérer l'égalité des chances pour les Batwas<sup>338</sup>.

## 13. Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

127. Human Rights Watch demande instamment à l'Ouganda de faire cesser les rapatriements forcés de réfugiés et de demandeurs d'asile, quel que soit le pays de destination, et de veiller à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile puissent bénéficier de procédures de détermination du statut de réfugié équitables<sup>339</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 recommandent à l'Ouganda d'accélérer le processus de détermination du statut de demandeur d'asile et de contrôler l'accès aux services de base<sup>340</sup>.

128. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 indiquent que la fourniture de services de santé dans les camps de réfugiés est insuffisante<sup>341</sup> et recommande d'accorder la priorité à des services de santé procréative pour les réfugiés<sup>342</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 recommandent de veiller à ce que tous les réfugiés aient accès à des soins de santé<sup>343</sup>.

129. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 suggèrent à l'Ouganda d'envisager de mettre en place des programmes qui garantissent l'accès à l'enseignement supérieur aux étudiants réfugiés<sup>344</sup>. Ils prient instamment l'Ouganda de garantir aux enfants réfugiés l'accès à l'éducation, en particulier à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle<sup>345</sup>.

130. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 recommandent de protéger les enfants réfugiés contre l'adoption frauduleuse<sup>346</sup>, de créer des centres d'accueil séparés et des tribunaux des affaires familiales<sup>347</sup>, et d'accorder une protection spéciale aux mineurs non accompagnés<sup>348</sup>.

## 14. Personnes déplacées

131. Les auteurs de la communication conjointe n° 21 notent que des milliers de jeunes femmes ont été enlevées par l'Armée de résistance du Seigneur et ont été victimes de sévices sexuels<sup>349</sup>; ces femmes et leurs enfants sont maintenant victimes de stigmatisation et se heurtent à des problèmes de réintégration<sup>350</sup>. Les auteurs des communications



conjointes n° 18<sup>351</sup> et n° 21<sup>352</sup> demandent instamment à l'Ouganda de mettre en œuvre un programme global de réparation tenant compte des besoins des femmes<sup>353</sup>.

132. Les auteurs de la communication conjointe n° 21 exhortent l'Ouganda à prendre des mesures pour éliminer la discrimination à l'égard des filles qui ont été victimes d'enlèvement et des enfants auxquels elles ont donné naissance suite aux violences sexuelles<sup>354</sup> subies dans le cadre d'un conflit<sup>355</sup>, notamment en renforçant la protection sociale, en enquêtant sur tous les cas de discrimination et en offrant des recours appropriés<sup>356</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 formulent des recommandations analogues<sup>357</sup>.

## 15. Droit au développement et questions relatives à l'environnement

133. Les auteurs de la communication n° 25 font valoir que les niveaux relativement élevés de corruption en Ouganda constituent un obstacle au développement et aux pratiques de bonne gouvernance<sup>358</sup>.

### Notes

<sup>1</sup> The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org).

#### Civil society

##### Individual submissions:

AN	Access Now, New York (United States of America);
ADF International	Alliance Defending Freedom International, Geneva (Switzerland);
ARF	Ashah Razyn Foundation, Kampala (Uganda);
Article 19	Article 19, London (United Kingdom);
CCFU	The Cross-Cultural Foundation of Uganda, Kampala (Uganda);
CS	Cultural Survival, Cambridge MA, (United States of America);
DSW	Deutsche Stiftung Weltbevoelkerung, Kampala (Uganda);
ECLJ	European Centre for Law and Justice, Strasbourg (France);
EGPAF	Elisabeth Glazer Paediatric AIDS Foundation, Geneva (Switzerland);
FIAN	Fian International, Geneva (Switzerland);
GIEACPC	Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
HRNJ	HRNJ- MEDIA CLUSTER, Kampala (Uganda);
HRW	Human Rights Watch; Geneva (Switzerland);
ICJ	International Commission of Jurists, Geneva (Switzerland);
ISER	Initiative for Social Economic Rights, Kampala (Uganda);
JC	Jubilee Campaign, Fairfax VA, (United States of America);
PLA	Platform for Labour Action, Kampala (Uganda);
RHU	Reproductive health Uganda, Kampala (Uganda);
UCRNN	Uganda Child Rights NGO Network, Kampala (Uganda);
UTSS	Under the Same Sun, Surrey (Canada);

##### Joint submissions:

JS1	Joint submission 1 submitted by: ; Article 19, Panos Eastern Africa (PANOS); Center for Media Research and Engagement (C4MRE); Women of Uganda Network (WOUGNET); Uganda Parliamentary Press Association (UPPA), Digital Empowerment Initiative for Eastern Africa; UNWANTED WITNESS UGANDA; Water and Environment Media Network Uganda (WEMNET-U), and Uganda Media Women Association (UMWA);
JS2	Joint submission 2 submitted by: Foundation People for Peace and Defense of Human Rights (Foundation PPDR), Hope for Refugees

- in Actions (HRA), United Association for Peace and Development (UAPD), Young African Refugees for Integral Development (YARID), Darfurian Refugee Community plus Nuba Mountain and Blue Nile, Congolese Refugee Community in Uganda (CRC), Rwandan Refugee Community in Uganda, Refugee Development Vision (RDV), and South Sudan Refugee Community in Uganda;
- JS3 Joint submission 3 submitted by: Transgender Equality Uganda (TEU) and the Sexual Rights Initiative (SRI);
- JS4 Joint submission 4 submitted by: WONETHA, Crested Crane Lighters, Walter Leitner International Human Rights Clinic, New York (United States of America);
- JS5 Joint submission 5 submitted by: Human Rights Awareness and Promotion Forum (HRAPF); Sexual Minorities Uganda (SMUG); East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project (EHAHRDP); Ice Breakers Uganda; Trans Gender Equality Uganda (TEU); National LGBTI Security Committee; Defenders Protection Initiative (DPI); Spectrum Initiatives Uganda; Refugee Law Project (RLP); The Consortium on Monitoring Violations Based on Sex Determination, Gender Identity and Sexual Orientation; Kampala (Uganda);
- JS6 Joint submission 6 submitted by: Centre for Economic Social Cultural Rights in Africa (CESCRA) 3. Habitat for Humanity Uganda 4. Foundation for Rural Housing 5. Uganda Co-operative Alliance (UCA) 6. Uganda Housing Co-operative Union (UHOCU) 7. Wellspring – Uganda 8. ACTogether Uganda 9. Uganda Road Sector Support Initiative 10. Polysack Housing Cooperative 11. Centre for Creativity and Capacity Development 12. Uganda Environmental Education Foundation;
- JS7 Joint submission 7 submitted by : Uganda Cooperative Alliance (UCA), Uganda Housing Cooperative Union (UHOCU), Uganda National Farmers Federation (UNFFE), Uganda Central Co-operative Financial Services LTD (UCCFS), Action For Development (ACFODE), National Association of Women Organisation in Uganda (NAWOU), Shelter and Settlements Alternatives: Ugandan Human Settlements Network (SSA:UHSNET), Uganda Crane Creameries Cooperative Union (UCCCU), West Acholi Cooperative Union (WACU), Okoro Coffee Growers' Cooperative Union Ltd (OCGCU), Teso Tropical Fruit Cooperative Union Ltd (TEFCU) and We Effect;
- JS8 Joint submission 8 submitted by: Action Group for Health, Human rights and HIV/AIDS (AGHA); Asha Rayzan Foundation (ARF); Center for Health, Human rights and Development (CEHURD); Coalition for Health Promotion and Social Development (HEPS-U); Family life Education program, Busoga Diocese; Heart sounds Uganda; Reproductive Health Uganda (RHU); Human Rights awareness and promotion forum (HRAPF); Human rights network Uganda (HURINET); Initiative for Social and Economic rights (ISER); Inspire Health Uganda; International Community of Women living with HIV/AIDS eastern Africa (ICWEA); National Union of disabled persons of Uganda (NUDIPU); Pan African Network of People With Psycho Social Disabilities; TRIUMPH UGANDA -Mental health support and recovery program; Uganda Islamic Aids Network (UIANET); Uganda National Health Consumer's Organization (UNHCO); Uganda National Network of Aids Service Organizations (UNASO); Uganda Network on Law, Ethics and HIV/AIDS (UGANET); Uganda Youth and

- Adolescents Health Forum (UYAHF); Uganda Youth Alliance for Family Planning and Adolescent Health (UYAFPAH); White Ribbon Alliance for Safe Motherhood Uganda (WRA-U); Youth plus policy Network;
- JS9 Joint submission 9 submitted by: Action Group for Health, Human rights and HIV/AIDS (AGHA); Anti-corruption Coalition Uganda (ACCU); Asha Rayzan Foundation (ARF); Bridge Builders Uganda; Center for Health, Human rights and Development (CEHURD); Coalition for Health Promotion and Social Development (HEPS- U); Family life Education program, Busoga Diocese (FLEP); Heart sounds Uganda; Human Rights awareness and promotion forum (HRAPF); Human rights network Uganda (HURINET); Initiative for Social and Economic rights (ISER); Inspire Health Uganda; International Community of Women living with HIV/AIDS eastern Africa (ICWEA); National Union of disabled persons of Uganda (NUDIPU); National community of women living with HIV/AIDS (NACWOLA); OLYAKI Nutrition Health and Life style support Uganda; Reproductive Health Uganda (RHU); Save for Health Uganda; Transform Uganda; Uganda Islamic Aids Network (UIANET); Uganda National Health Consumer's Organization (UNHCO); Uganda National Network of Aids Service Organizations (UNASO); Uganda Network on Law, Ethics and HIV/AIDS (UGANET); Uganda Youth and Adolescents Health Forum (UYAHF); Uganda Youth Alliance for Family Planning and Adolescent Health (UYAFPAH); United Citizens Child Support Organization - Uganda (UCCSO); Vijana Na Children Foundation Uganda; White Ribbon Alliance for Safe Motherhood Uganda (WRA-U); Youth plus policy Network;
- JS10 Joint submission 10 submitted by: Lutheran World Federation (LWF), Finn Church Aid (FCA), Action Against Hunger (AAH), Agency for Cooperation and Research in Development (ACORD), Medical Teams International (MTI), African Network for the Prevention and Protection Against Child Abuse (ANNPCAN), Irene Gleeson Foundation (IGF), Agri-Business Initiative for Community Development Uganda (AICD Uganda), Bethsaida Community Church (BCC), Children of the World Foundation (COWF), Church of Sweden, Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange (Isis-WICCE), Foundation People for Peace and Defence of Human Rights (Foundation PPDR), Association of Evangelicals in Africa Commission on Relief and Development (ARDC), Adventist Development and Relief Agency- Uganda (ADRA-Uganda), United Association for Peace and Development (UAPD), Urban Refugee Rights Program (URRP), Christian Counselling Fellowship (CCF), CARITAS Gulu Diocese, Church of Uganda (COU), Federation of Education NGOs in Uganda (FENU), Plan International in Uganda, Refugee Law Project (RLP), Trans Psychosocial Organization (TPO), Tutapona, Uganda Joint Christian Council (UJCC), Windle Trust Uganda (WTU), World Vision International (WVI), Madi Cultural Development Association (MACUDA), C.O.W Foundation;
- JS11 Joint submission 11 submitted by: Franciscans International, The Bright Doves of St. Francis The National Association of Professional Environmentalists (NAPE), Geneva (Switzerland);
- JS12 Joint submission 12 submitted by: Human Rights Network-Uganda (HURINET-U) National Union of Disabled Persons of

- Uganda (NUDIPU) Mental Health Uganda (MHU); National Union of Women with Disabilities of Uganda (NUWODU); Action for Youth with Disabilities of Uganda (AYDU); Uganda National Association of the Deaf (UNAD); Uganda National Action on Physical Disabilities (UNAPD); Action on Disability and Development (ADD); National Association of the Deafblind in Uganda (NADBU); Uganda Media Women's Association (UMWA);
- JS13 Joint submission 13 submitted by: Foundation for Human Rights Initiative, Kampala (Uganda) and African Centre for Treatment and Rehabilitation of Torture Victims, Kampala (Uganda), Human Rights and Peace Centre (HURIPEC); Community Affairs Network Uganda (COMMANET Uganda); Human Rights and Democracy Link Africa (RIDE Africa); National Foundation for Democracy and Human Rights in Uganda (NAFODU); Uganda National NGO Forum (UNNGOF); East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project (EHAHRDP); Mission After Custody (MAC); Centre for Constitutional Governance (CCG); Northern Uganda Anti-Corruption Coalition (NUACC); Corruption Brakes Crusade (COBRA) – Lira;
- JS14 Joint submission 14 submitted by: CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation, Johannesburg (South Africa); Foundation for Human Rights Initiative, Kampala (Uganda) ;
- JS15 Joint submission 15 submitted by: Human Rights Awareness and Promotion Forum, Uganda Chapter Four, Kampala (Uganda);
- JS16 Joint submission 16 submitted by: Action Canada for Population and Development (ACPD) (in consultative status with ECOSOC); Akahatá – Equipo de Trabajo en Sexualidades y Géneros; Coalition of African Lesbians (CAL); Creating Resources for Empowerment in Action (CREA - India); Federation for Women and Family Planning (Poland) (in consultative status with ECOSOC); and Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR);
- JS17 Joint submission 17 submitted by: Coalition for Freedom of Information in Uganda: Anti-corruption Coalition Uganda (ACCU); The Uganda Association of Women lawyers (FIDA-Uganda); Panos Eastern Africa; National Union of Disabled Persons in Uganda (NUDIPU); Uganda Media Development Foundation (UMDF); Human Rights Network for Journalists (HRNJ); Human Rights Network-Uganda (HURINET-U);
- JS18 Joint submission 18 submitted by: Human Rights Network-Uganda (HURINET-U); Initiative for Social and Economic Rights (ISER); Foundation for Human Rights Initiative (FHRI); Human Rights Centre (HRC); Centre For Conflict Resolution; RICE- WN ARUA; Uganda Law Society (ULS); Uganda Children Center (UCC); NEMACY-Uganda; Uganda Women's Network (UWONET); BUGNET; NGO-FORUM; Center for Constitutional Governance (CCG); Rwenzori Human Rights Forum; HRNJ-UGANDA; ISIS-WICCE; COU- TEDDO; Uganda Prisoners' Aid Foundation (UPAF); Rule of Law; COMMANET-LIRA; Uganda Debt Network (UDN); African Centre for Rehabilitation of Torture Victims (ACTV); RACOBABO-Lyantonde; HEPS UGANDA; Moyo District Ngo Forum; Human Rights Centre-Uganda; NUDIPU; UNASO; WORLD VISION UGANDA; CRIP IGANGA; TEKWIP; CCFU; SEATINI; REFUGEE LAW PROJECT; LWF; KALI –KASESE; DEFORA KYENJOJO; CEHURD KAMPALA; RIDE –AFRICA; CARITAS

- GULU;CSBAG; BAHAI FAITH; CESCRA; COUPSTA; Northern Uganda Anti-Corruption Coalition; Platform For Community Empowerment; Lango Cultural Institution; Transform Uganda; HRAPF; AGHA- UGANDA; MENARLIP- MOROTO; FOUNDATION PPDR; WORUDET- LAMWO; HURIFO – GULU; Concern For The Girl Child; Namutumba District Ngo Forum; Cobra; National Foundation For Democracy And Human Rights;
- JS19 Joint submission 19 submitted by: Women Rights Cluster convened by Uganda Women’s Network (UWONET); Women Democracy Network Uganda (WDN-U); Women of Uganda Network (WOUGNET); Agency for Cooperation and Research Development (ACORD); Raising Voices; Family Support Uganda (FSU); Parliamentary Forum on Climate Change Uganda. (PFCC); North Parliamentary Forum (GNPF); Slum Aid Project (SAP); Human Rights Network-Uganda;
- JS20 Joint submission 20 submitted by: Human Rights Network for Journalists-Uganda; Southern Buganda Journalists Association; Rwenzori Media Association; Human Rights Network Uganda;
- JS21 Joint submission 21 submitted by: International Center for Transitional Justice, The Women's Advocacy Network, Watye Ki Gen; Kampala (Uganda);
- JS22 Joint submission 22 submitted by: National Coalition of Human Rights Defenders Uganda (NCHRD-U), East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project, Human Rights Centre Uganda (HRCU), Uganda Law Society (ULS), Foundation for Human Rights Initiative (FHRI), Avocats Sans Frontieres (ASF), Defenders Protection Initiative (DPI) , Uganda NGO Forum, Human Rights Network Uganda (HURINET-U), Human Rights Network for Journalists (HRNJ-U);
- JS23 Joint submission 23 submitted by: The Advocates for Human Rights; The World Coalition Against the Death Penalty; The Foundation for Human Rights Initiative; Parliamentarians for Global Action
- JS24 Joint submission 24 submitted by: Unwanted Witness Uganda, the Collaboration on International ICT Policy for East and Southern Africa, the East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project and Privacy International, London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
- JS25 Joint submission 25 submitted by: Women of Uganda Network, Kampala (Uganda) ; Collaboration on International ICT Policy for East and Southern Africa, Kampala (Uganda); Association for Progressive Communications, Melville (South Africa);
- JS26 Joint submission 26 submitted by: 1. Action Aid 2. Action Group For Health, Human Rights And HIV/AIDS (AGHA) 3. Africa Palliative Care Association (APCA) 4. African Network For The Prevention And Protection Against Child Abuse And Neglect Uganda 5. Anti-Corruption Coalition Uganda (ACCU) 6. Bridge Builders Uganda 7. Centre For Children’s Rights (CCR) 8. Centre For Economic, Social And Cultural Rights Africa (CESCRA) 9. Centre For Health, Human Rights And Development (CEHURD) 10. Coalition Of Pastoral Civil Society Organisations (COPASCO) 11. Coalition Of Uganda Private Teachers Association (COUPSTA) 12. Community Development Resource Network (DNR) 13. Cross Cultural Foundation Uganda (CCFU) 14. Forum For Education NGOs In Uganda (FENU) 15. Hospice

- Africa Uganda 16. Human Rights And Democracy Link Africa (RIDE-AFRICA) 17. Human Rights Network Uganda (HURINET-U) 18. Hunger Fighters Uganda 19. Initiative For Better Health (IBH – Uganda) 20. Initiative For Social Economic Rights (ISER) 21. Joy For Children Uganda 22. Kabarole Research Resource Centre (KRC) 23. MIFUMI 24. Minority Rights Group International 25. Mukono Education Volunteers 26. Palliative Care Association Uganda (PCAU) 27. Platform For Labour Action (PLA) 28. Save For Health 29. Shelter And Settlements Alternative Uganda Human Settlements (SSA:UHSNET) 30. Southern And Eastern African Trade, Information And Negotiations Institute (SEATINI) 31. Uganda Association Of Women Lawyers (FIDA Uganda) 32. Uganda Change Agent Association (UCAA) 33. Uganda Debt Network 34. Uganda Joint Christian Council 35. Uganda Land Alliance (ULA) 36. Uganda National Health Consumers’ Organisation 37. Uganda Network Of AIDS Service Organisations (UNASO) 38. Uganda Network On Law, Ethics And HIV/AIDS (UGANET) 39. UWEZO 40. Voluntary Action For Development 41. Women And Girl Child Development Association;
- JS27 Joint submission 27 submitted by: Right to Food Cluster in Uganda Under CSO National Stakeholders’ Forum for the UPR, Hunger Fighters Uganda; Kampala (Uganda);
- JS28 Joint submission 28 submitted by: Center for Reproductive Rights, Nairobi (Kenya); and Center for Health, Human Rights and Development, Kampala (Uganda);
- JS29 Joint submission 29 submitted by: Uganda Children’s Centre (UCC); World Vision Uganda; Youth Aid Uganda (YAU) Concern for the Girl Child (CGC); Rural Action Community Based Organization (RACOB AO); Joy for Children- Uganda (JFC-Uganda); Defence for Children International (DCI); Human Rights Network-Uganda (HURINET-U);
- JS30 Joint submission 30 submitted by: COUPSTA Coalition of Uganda Private School Teachers Association; ISER Initiative for Social & Economic Rights; HURINET-U Human Rights Network Uganda; FENU Forum for Education NGOs in Uganda; TWaweza/ UWEZO, BRIDGE BUILDERS; WEGCDA Women and Girl Child Development Association; PENAM;
- JS31 Joint submission 31 submitted by: Palliative Care and Human Rights in Uganda, Kampala (Uganda);
- JS32 Joint submission 32 submitted by Sexual Rights Initiatives, Stichting Rutgers; Ottawa (Canada);
- JS33 Joint submission 33 submitted by: Minority Rights Group International: 1. African International Christian Ministries (AICM) 2. The ELIANA R’s & JAMP Banyabindi Foundation (ERJBF) 3. The Basongora Group for Justice and Human Rights (BGJHR) 4. The Batwa Development Program (BDP) 5. The Benet Lobby Group (BLG) 6. The Coalition of Pastoralist Civil Society Organisations (COPACSO) 7. The Community Development Resource Network (CDRN) 8. The Minority Rights Group International (MRG) 9. The Mount Elgon Benet Indigenous Ogiek Group (MEBIO) 10. The United Organisation for Batwa Development in Uganda (UOBDU) 7. The Community Development Resource Network (CDRN); London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

National human rights institution(s):

- \*UHRC Uganda Human Rights Commission; Kampala (Uganda).
- <sup>2</sup> Uganda Human Rights Commission, page 4.
- <sup>3</sup> Uganda Human Rights Commission, page 3.
- <sup>4</sup> Uganda Human Rights Commission, page 3.
- <sup>5</sup> Uganda Human Rights Commission, page 5.
- <sup>6</sup> Uganda Human Rights Commission, page 3.
- <sup>7</sup> Uganda Human Rights Commission, page 2.
- <sup>8</sup> Uganda Human Rights Commission, page 4.
- <sup>9</sup> Uganda Human Rights Commission, page 4.
- <sup>10</sup> Uganda Human Rights Commission, page 3.
- <sup>11</sup> Uganda Human Rights Commission, page 5.
- <sup>12</sup> Uganda Human Rights Commission, page 5.
- <sup>13</sup> Uganda Human Rights Commission, page 6.
- <sup>14</sup> Uganda Human Rights Commission, page 6.
- <sup>15</sup> Uganda Human Rights Commission, page 4.
- <sup>16</sup> The following abbreviations are used in UPR documents:
- |            |   |
|------------|---|
| ICERD      | International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination                             |
| ICESCR     | International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights  |
| OP-ICESCR  | Optional Protocol to ICESCR   |
| ICCPR      | International Covenant on Civil and Political Rights  |
| ICCPR-OP 1 | Optional Protocol to ICCPR  |
| ICCPR-OP 2 | Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty                               |
| CEDAW      | Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women                                    |
| OP-CEDAW   | Optional Protocol to CEDAW  |
| CAT        | Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment                      |
| OP-CAT     | Optional Protocol to CAT  |
| CRC        | Convention on the Rights of the Child   |
| OP-CRC-AC  | Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict                                     |
| OP-CRC-SC  | Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography                    |
| OP-CRC-IC  | Optional Protocol to CRC on a communications procedure  |
| ICRMW      | International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families |
| CRPD       | Convention on the Rights of Persons with Disabilities   |
| OP-CRPD    | Optional Protocol to CRPD   |
| ICPPED     | International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance                        |
- <sup>17</sup> JS18, p. 5.
- <sup>18</sup> HRW, page 3.
- <sup>19</sup> JS13, para. 12.1.
- <sup>20</sup> JS23, para. 18.
- <sup>21</sup> JS26, page 3.
- <sup>22</sup> JS7, page 3.
- <sup>23</sup> HRW, page 3.
- <sup>24</sup> JS13, para. 18.4.
- <sup>25</sup> JS18, p. 6.
- <sup>26</sup> JS12, p. 4 and 10.
- <sup>27</sup> JS21, para. 16(v).
- <sup>28</sup> JS13, para. 33.6.
- <sup>29</sup> HRW, page 3.
- <sup>30</sup> JS29, p. 9.

- 31 JS18, p. 11.
- 32 UCRNN, page 3.
- 33 JS22, page 11.
- 34 CS, section VI(1).
- 35 CS, section VI(9).
- 36 JS9, para. 5.
- 37 JS9, para. 7-8.
- 38 JS18, p. 8.
- 39 ISER, para. 28.
- 40 JS8, para. 38.
- 41 JS28, section III.B(vii).
- 42 A/HRC/19/16, recommendation 111.52 (Chile).
- 43 JS7, page 16.
- 44 JS32, page 10.
- 45 UCRNN, page 4.
- 46 JS29, p. 9.
- 47 JS18, p. 11.
- 48 Access Now, para. 6 and 13-15.
- 49 Article 19, para. 19(vii).
- 50 Article 19, para. 19(iv).
- 51 Access Now, para. 13.
- 52 JS1, Page 5.
- 53 JS18, p. 7.
- 54 JS20, p. 9, para. 1-3.
- 55 HRW, page 4.
- 56 JS14, para. 5.1.
- 57 JS24, para. 64.
- 58 ARF, page 5.
- 59 JS13, para. 25.1 and 25.4.
- 60 JS25, section 6(vi).
- 61 JS25, section 6(vii).
- 62 JS12, p. 10.
- 63 JS9, para. 12-14.
- 64 JS18, p. 7.
- 65 JS18, p. 7.
- 66 JS7, page 14.
- 67 CS, section VI(2).
- 68 JS18, p. 6.
- 69 JS25, section 6(v).
- 70 UCRNN, page 3.
- 71 JS13, para. 37.2.
- 72 JS24, para 64.
- 73 PLA, page 4.
- 74 JS26, page 8.
- 75 JS26, page 4.
- 76 JS7, page 9.
- 77 JS6, p. 7-9
- 78 JS26, page 5.
- 79 JS31, para. 10.
- 80 JS26, page 8.
- 81 ISER, para. 19.
- 82 JS27, para. 19.
- 83 CCFU, para. 16.
- 84 Access Now, para. 18(e).
- 85 JS29, p. 9.
- 86 Access Now, para. 18(e).



- 87 JS14, para. 6.6.  
88 JS13, para. 25.5.  
89 JS20, p. 9, para. 6.  
90 CS, section VI(10).  
91 JS18, page 7.  
92 JS22, Page 6.  
93 JS1, page 5.  
94 JS1, pages 5 and 6.  
95 JS15, page 4.  
96 JS19, page 8.  
97 JS8, para. 35.  
98 JS7, page 13.  
99 JS32, pages 3 and 4, and A/HRC/19/16, recommendation 111.4 (Poland).  
100 JS19, page 8.  
101 JS19, page 3.  
102 JS25, section 2.2.  
103 JS11, para. 25.  
104 JS19, page 8.  
105 JS7, page 14.  
106 JS25, section 1.  
107 JS25, section 6(ii).  
108 JS5, para. 12.  
109 ICJ, para. 3.  
110 JS3, para. 6.  
111 HRW, page 6.  
112 ICJ, I.  
113 JS3, para 8-10 and 24.  
114 JS5, section IIA(a).  
115 HRW, page 6.  
116 JS5, section IIA(c) and IIB(a)-(b).  
117 JS5, section IIB(b) and (e).  
118 JS9, para. 18.  
119 JS5, para. 13.  
120 JS5, section IIA(a).  
121 JS3, para. 25.  
122 EGPAF, para. 16.  
123 EGPAF, para. 16-20 .  
124 UTSS, page 2.  
125 JS23, para. 18.  
126 JS18, p. 5.  
127 JS23, para. 10.  
128 JS23, para. 18.  
129 JS13, para. 9.  
130 JS13, para. 12.2.  
131 JS23, para. 6.  
132 JS23, para. 18.  
133 JS13, para. 11.  
134 JC, section C and section D (4).  
135 JS18, p. 5.  
136 ARF, page 3.  
137 ARF, page 5.  
138 JS13, paras. 14 and 16.  
139 JS13, para. 18.1.  
140 JS13, para. 18.2.  
141 JS13, para. 18.3.  
142 HRW, page 2.

- 143 JS18, p. 6.  
144 HRW, page 2.  
145 JS19, Page 8.  
146 JS11, para. 8.  
147 JS16, page 6.  
148 JS16, page 9.  
149 JS7, page 15.  
150 UCRNN, page 6.  
151 JS29, p. 7.  
152 UCRNN, page 7.  
153 PLA, page 6.  
154 FIAN, p. 3.  
155 JS11, para. 13.  
156 JS23, para. 15.  
157 JS23, para. 18 .  
158 JS13, para. 28.  
159 JS13, para. 33.3.  
160 JS13, para. 29.  
161 JS13, para. 33.5.  
162 JS18, p. 5.  
163 UCRNN, page 4.  
164 UCRNN, page 4.  
165 JS22, page 3. See recs 111.76 (Slovakia) and 111.84 (France) in A/HRC/19/16.  
166 ARF, page 5.  
167 JS24, para 64.  
168 JS13, para. 25.6.  
169 JS13, para. 12.3.  
170 JS13, para. 10.2-10.3.  
171 Article 19, para. 5.  
172 Article 19, para. 19(ii).  
173 HRW, page 6.  
174 JS5, section IIB(c).  
175 JS3, para. 13-14 and 16-18.  
176 JS23, para. 18.  
177 ARF, page 5.  
178 JS4, para 6.  
179 JS4, para 11.  
180 JS4, para 34-36.  
181 HRW, page 6.  
182 JS15, page3.  
183 JS11, para. 17.  
184 JS18, p. 11.  
185 JS29, p. 9.  
186 JS3, para. 37.  
187 ADF International, para. 27-28 and 31.  
188 JC, section A (7-11) and section D (1) .  
189 ECLJ, para. 2-7 .  
190 Article 19, para. 4.  
191 Article 19, para. 5.  
192 JS13, para. 19.  
193 JS14, para. 2.1-2.4 and para. 3.4-3-12.  
194 JS20. p. 9, para. 4-5.  
195 Article 19, para. 19(i) and (iii).  
196 HRW, pages 2 and 4.  
197 JS13, para. 25.1.  
198 JS14, para. 6.1-6.2.

- 199 JS1, Page 5.  
200 JS22, page 11.  
201 JS18, p. 7.  
202 JS14, para. 4.1.  
203 JS1, pages 5 and 6.  
204 JS22, page 5.  
205 JS14, para. 6.3.  
206 JS13, para. 42.  
207 JS13, para. 41.  
208 JS13, para. 43.2.  
209 JS13, para. 43.3.  
210 Access Now, para. 8-10.  
211 JS25, section 5.  
212 JS14, para. 3.3.  
213 JS13, para. 21.  
214 Access Now, para. 18(c).  
215 JS25, section 6(vii).  
216 Article 19, para. 19(v-vi).  
217 Access Now, para. 18(a).  
218 JS24, para. 64.  
219 JS1, Page 10.  
220 JS20, p. 10, para. 7-9  
221 Article 19, para. 18.  
222 JS17, section 2.3.  
223 JS17, section 3.2(a).  
224 JS12, p. 12-13.  
225 HRNJ, section 3.0, para. 9.  
226 PLA, page 2.  
227 PLA, page 4.  
228 PLA, page 5.  
229 JS18, p 10.  
230 ICJ, para. 13.  
231 ICJ, IV-V.  
232 JS12, p. 7.  
233 JS18, p. 13.  
234 JS29, p. 2.  
235 JS29, p. 3.  
236 JS19, page 5.  
237 JS29, p. 9.  
238 JS27, para. 11.  
239 JS27, para. 12.  
240 JS27, para. 13.  
241 JS7, pages 7 and 8.  
242 JS27, para. 14.  
243 JS27, para. 23.  
244 JS6, p. 5-6.  
245 JS7, page 10.  
246 JS9, para. 21.  
247 ISER, para. 12.  
248 JS8, para. 8.  
249 JS18, p. 8.  
250 JS32, page 9.  
251 JS28, section 3.B(i).  
252 RHU, page 2. See recommendations 111.86 (Cuba), 111.90 (Algeria), 111.91 (Turkey), in A/HRC/19/16.  
253 ADF International, para. 21.

- 254 ADF International, para. 31.  
255 JS28, para. 4.  
256 JS28, section III.B(i).  
257 JS29, p. 9.  
258 JS9, para. 34.  
259 JS19, page 6.  
260 JS7, page 17.  
261 JS32, page 3.  
262 JS8, para. 20.  
263 DSW, section 11.  
264 RHU, page 8.  
265 JS16, page 6.  
266 JS32, page 3.  
267 JS8, para. 25.  
268 JS8, para. 26.  
269 JS9, para. 33.  
270 JS16, page 7.  
271 JS28, section III.B(ii).  
272 ADF International, para. 18-19.  
273 EGPAF, section V(4).  
274 EGPAF, section V(2).  
275 EGPAF, section V(5).  
276 JS8, para. 41.  
277 JS9, para. 11.  
278 JS28, section III.B(viii).  
279 JS9, para. 25-26.  
280 HRNJ, section 2.6.  
281 JS28, section III.B(vi).  
282 JS8, para. 14.  
283 JS9, para. 27.  
284 HRNJ, section 2.6 and section 3.0 para. 6-7.  
285 EGPAF, section V(1).  
286 JS9, para. 18.  
287 JS8, para. 30.  
288 JS9, para. 18.  
289 ICJ, VI-VII.  
290 JS3, para. 25-29.  
291 JS30, para. 7, 10-11, and 13-14.  
292 JS29, pp. 5-6.  
293 JS30, para. 9.  
294 JS18, p. 9.  
295 JS26, page 6.  
296 ISER, para. 9.  
297 JS29, p. 9.  
298 JS18, p. 11.  
299 ISER, para. 25.  
300 JS25, section 5.1.  
301 JS25, section 6(x).  
302 JS25, section 6(ix).  
303 JS3, para. 31.  
304 JS3, para. 37.  
305 HRNJ, section 2.2-2.4.  
306 HRNJ, section 3.0 para. 1-5.  
307 JS18, p. 12.  
308 CCFU, para. 12.  
309 CCFU, para. 13.

- 310 JS29, p. 7.  
311 GIEACPC, para 1.3.  
312 ISER, para. 16.  
313 JS18, p. 9.  
314 CCFU, para. 4.  
315 CCFU, para. 10.  
316 CCFU, para. 29.  
317 JS10, section 5.  
318 JS12, p. 3.  
319 JS9, para. 16.  
320 JS18, p. 14.  
321 JS12, p. 9.  
322 Ibid.  
323 UTSS, page 3. See A/HRC/19/16, recommendation 111.35 (Spain), page 16.  
324 UTSS, page 6.  
325 UTSS, page 5.  
326 UTSS, page 6.  
327 UTSS, page 6.  
328 CCFU, para. 32.  
329 CCFU, para. 33 .  
330 CS, section VI(3).  
331 CS, section VI(8) and (12).  
332 ISER, para. 23.  
333 JS33, para. 25.1.  
334 JS33, para. 25.4.  
335 JS33, para. 25.7.  
336 CS, section VI(5).  
337 CS, section VI(7).  
338 JS18, p. 15.  
339 HRW, page 7.  
340 JS10, section 1.  
341 JS8, para. 32.  
342 JS8, para. 34.  
343 JS10, section 6.  
344 JS18, p. 15.  
345 JS10, section 4.  
346 JS10, section 1.  
347 JS10, section 2.  
348 JS10, section 3.  
349 JS21, para. 2.  
350 JS21, para. 4.  
351 JS18, p. 15.  
352 JS21, para. 14(i-ii).  
353 JS18, p. 16.  
354 JS21, para. 16(i).  
355 JS21, para. 16(ii).  
356 JS21, para. 16(iii).  
357 JS18, p. 16.  
358 JS25, section 2.2.
-